



Municipalité de Sainte-Marguerite

268, rue St-Jacques
Sainte-Marguerite (Québec) G0S 2X0
Tél : 418 935-7103
Courriel : administration@sainte-marguerite.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme siègera pour étudier la dérogation mineure présentée par :

Gestion Style inc. – rue Bellevue

Nature de la demande :

- Construction de 2 remises pour le projet d'ensemble existant (2 immeubles à logements).

Normes :

- Superficie de 25 mètres carrés maximum par remise.
- Frontage de 75 % maximum de celle de l'immeuble principal (6 logements).

Dérogation mineure :

- Superficie de 44.65 mètres carrés.
- Frontage de 110.71% de celle de l'immeuble principal (6 logements).

Après étude de ce dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il sera présenté au Conseil municipal lors de la session ordinaire qui aura lieu le lundi 11 novembre 2024.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINTE-MARGUERITE, CE 18 OCTOBRE 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maryline Blais', is positioned above a horizontal line.

Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Sainte-Marguerite

268, rue St-Jacques
Sainte-Marguerite (Québec) G0S 2X0
Tél : 418 935-7103
Courriel : administration@sainte-marguerite.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme siègera pour étudier la dérogation mineure présentée par :

Gestion Style inc. – rue Bellevue

Nature de la demande :

- Construction de 2 remises pour le projet d'ensemble existant (2 immeubles à logements).

Normes :

- Superficie de 25 mètres carrés maximum par remise.
- Frontage de 75 % maximum de celle de l'immeuble principal (6 logements).

Dérogation mineure :

- Superficie de 44.65 mètres carrés.
- Frontage de 110.71% de celle de l'immeuble principal (6 logements).

Après étude de ce dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il sera présenté au Conseil municipal lors de la session ordinaire qui aura lieu le lundi 11 novembre 2024.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINTE-MARGUERITE, CE 18 OCTOBRE 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maryline Blais', is positioned above a horizontal line.

Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Sainte-Marguerite

268, rue St-Jacques
Sainte-Marguerite (Québec) G0S 2X0
Tél : 418 935-7103
Courriel : administration@sainte-marguerite.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme siégera pour étudier la dérogation mineure présentée par :

Gestion Style inc. – rue Bellevue

Nature de la demande :

- Construction de 2 remises pour le projet d'ensemble existant (2 immeubles à logements).

Normes :

- Superficie de 25 mètres carrés maximum par remise.
- Frontage de 75 % maximum de celle de l'immeuble principal (6 logements).

Dérogation mineure :

- Superficie de 44.65 mètres carrés.
- Frontage de 110.71% de celle de l'immeuble principal (6 logements).

Après étude de ce dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il sera présenté au Conseil municipal lors de la session ordinaire qui aura lieu le lundi 11 novembre 2024.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINTE-MARGUERITE, CE 18 OCTOBRE 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maryline Blais', is positioned above a horizontal line.

Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Sainte-Marguerite

268, rue St-Jacques
Sainte-Marguerite (Québec) G0S 2X0
Tél : 418 935-7103
Courriel : administration@sainte-marguerite.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

Le comité consultatif d'urbanisme siègera pour étudier la dérogation mineure présentée par :

Gestion Style inc. – rue Bellevue

Nature de la demande :

- Construction de 2 remises pour le projet d'ensemble existant (2 immeubles à logements).

Normes :

- Superficie de 25 mètres carrés maximum par remise.
- Frontage de 75 % maximum de celle de l'immeuble principal (6 logements).

Dérogation mineure :

- Superficie de 44.65 mètres carrés.
- Frontage de 110.71% de celle de l'immeuble principal (6 logements).

Après étude de ce dossier par le Comité consultatif d'urbanisme, il sera présenté au Conseil municipal lors de la session ordinaire qui aura lieu le lundi 11 novembre 2024.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINTE-MARGUERITE, CE 18 OCTOBRE 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maryline Blais', is positioned above a horizontal line.

Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière